L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI. 27 MAI 1881.

SPECTACLES BALS. &c

MAURITIO DENGREMONT.

Grand Concert Populaire avec Orchestre

—AU—

FORT ESPAGNOL,

VENDREDI, 27 MAI, A 8 HEURES DU SOIR.

Entrée générale..........25 cents.
Siéges réservés..........50 "

On peut se procurer des billets chez L. Grunewald 127 Canal, aussi qu'au Fort le soir du concert. 24 mai—

Fort Espagnol.

DENGREMONT.

Grand Concert à Orchestre,

A LA

Salle de Concert du Fort Espagnol,

Vendredi, 27 mai, à 8 P. M.

THEO. CURANT....Directeur.

PROGRAMME.

Première Partie.

1—Ouverture—"Maritana"..........Wallace
Orchestre
2—Septième Concert..........Beriot
M. Dengremont et Orchestre.
3—Fantaisie Hongroise..........Liszt
Mlle Jeanne Franko et Orchestre.
4—Nocturne (à la demande générale)..........Chopin-Sarasaté
M. Dengremont.

Intermède de 10 minutes.

Deuxième Partie.

5—Ouverture—"Robespierre"..........Litolf
Orchestre
6—Fantaisie Caprice..........Vieuxtemps
M. Dengremont et Orchestre.
7—Valse, Op. 42 (a flat maj.)..........Chopin
Mlle Jeanne Franko.
8—Souvenir de Baden..........Leonard
M. Dengremont.
9—Marche Egyptienne..........Strauss
Orchestre.

Le Grand Piano de Concert de KNABE arrivera à ce Concert. LOUIS GRUNEWALD, agent exclusif, Grunewald Hall, 18 rue Baronne, et 127 rue Canal.

Billets - - - - - - - 50c. et 25c.

Peuvent être obtenus chez Grunewald, 127 rue Canal, et à la Salle de Concert du Fort Espagnol.

Prenez les chars coin des rues Canal et Bassin. Les trains partent à de courts intervalles toutes les après-midi. 27 mai—

Southern Yacht Club.

Grande Régate Annuelle,

WEST END,

Pour Matelots de Profession.

Mardi, 24 mai..Yachts de 1re et 3e classe

Jeudi, 26 mai..Yachts de 4e classe et yachts à cabine.

PRIX:

1ère classe..........$300 3e classe..........$200
2e classe..........250 4e classe..........150

Courses Corinthiennes,

Mardi, 31 mai..Yachts de 1re et 3e classe
Jeudi, 2 juin..Yachts de 2e et 3e classe
PRIX—Argenterie.

JUGES.

Sam. Hasslip, John Glynn Jr, R. L. MacMurdo.

MARQUEURS.

Henry Bonnabel, R. C. Payne, W. J. Hare.

COMITÉ DE RECEPTION.

WRIGHT SCHAUMBURG, chairman.

Hugh W. Brown, Jas. S. Boland, L. E. Cénas, Thomas Hanna, Frank Kennedy, Chas Smith, John Pollock, W. A. Peale, Gus Pitot, W. R. Stauffer, Geo. A. Williams, Jas Reed, Arthur Mendes, Jas Miltenberger, Wm Walsh, Frank Howard, Bertrand Beer, Thos Brulatour.

Durant le mois de juin, une

Grande Régate entre Etats

aura lieu.

PRIX..........$1500

Le dernier coup de canon sera tiré à l'arrivée du train de 1:30 p. m.

A. H. HARRIS, Secrétaire.

22 mai—au 2 juin

WEST END.

GRAND CONCERT

Tous les soirs par le célèbre orchestre du

Professeur MOSES,

William Bichel..........cornettiste-soliste

Illumination à la lumière électrique.

Concert en matinée tous les samedis, à midi.

Des trains spéciaux seront fournis à des prix raisonnables sur un avis donné trois heures en avance.

Les trains partent du pied des rues Canal et Carondelet à 6:15 et à 7 heures du matin et toutes les heures jusqu'à 3 heures de l'après midi puis toutes les demi-heures jusqu'à 10 du soir.

Le dernier train partira de West End à 11 du soir.

Les Dimanches après-midi les trains partent toutes les quinze minutes.

Billets, aller et retour, seulement 15 cents.

C. E. EVANS, Surintendant.

1er mai—

HENRY N. SIEBRECHT.

49.....RUE ROYALE......49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ELEGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODERES.

21 avril—6m.

VINCENT MICAS.

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

de MM. Sazerac de Forge et Fils.

Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.

Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de

LIQUEURS ET VINS FINS.

14 et 16, RUE ROYALE,

—ET—

11 et 13, PASSAGE de la BOURSE.

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMERICAIN DE PEYCHAUD.

Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et Aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère, ou de Cognac. Pour les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson aromatique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, et avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gendet, 183 rue Douane.
R. L. Taney, M. D. C. Délery, D. M. P.
E. Harrison, Castellanos, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D., 28 rue St-Charles.
De Pages, Alcée Chestant, M. D.
O. Ballad, D. M. P. Thos. Leyton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

M. Mioss à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a renouvelé son bail pour l'Hôtel du Fort Espagnol et qu'il y tiendra son restaurant cette année comme précédemment, s'efforçant de conserver à son établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquises. L'ouverture se fera vers le 25 février, afin de permettre aux étrangers se trouvant à la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de le visiter. 29 janv—6m. D.Mar.J.

L. S. L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 14 JUIN 1881

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

Magnifique Chance

DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane.

—LE—

MARDI, 14 JUIN 1881.

UN GRAND TIRAGE

EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE...... $100,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11.279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

MARDI, 14 JUIN 1881,

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $100,000..		$100,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
10000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100	Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	20,000
100	Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100	Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
11,279 Lots s'élevant à.......		$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage du

MARDI, 14 Juin 1881

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans chaque [illegible] Etat, comté, villes et villages de l'Union.

[illegible]

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au

No 212 Broadway, New-York

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Augustin B. Wheeler
vs.
La Compagnie de l'Hôtel St-Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3366—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 28 juin 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain terrain ou portion de terre d'une forme irrégulière, situé dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Commune, Carondelet et Gravier, dans le Premier District de cette ville, mesurant (au pied américain) deux cent trente-cinq pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue St-Charles, cent soixante pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Commune, cent quatre vingt-quinze pieds neuf pouces de profondeur et de face à la rue Gravier, et à peu près deux cent trente-neuf pieds dix pouces de largeur sur la ligne du fond, et qui est une ligne irrégulière. Le tout conformément à un plan particulier, dressé par Charles F. Zimpel, député voyer général, en date du 15 décembre 1834, dont une copie certifiée est annexée à l'acte de vente de la dite propriété par John Hagan, de la compagnie de la Bourse d'Echange St-Charles, passé par devant H. B. Cenas, alors notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er mai 1835. Laquelle propriété a été achetée par la dite compagnie de l'Hôtel St-Charles, des commissionnaires liquidateurs de la compagnie de la Bourse et Banque, par acte passé par devant William Y. Lewis, alors notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la dite ville, le 8 avril 1840.

2° Un autre terrain ou portion de terre d'une forme irrégulière et touchant dans le fond à celui ci-dessus décrit, et mesurant (au pied américain) vingt-trois pieds dix pouces et 7 lignes de face à la rue Commune, et trente-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de deux cent quarante-deux pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à William W. Montgomery, s'étendant d'une des dites rues à l'autre et par une profondeur irrégulière du côté opposé touchant la propriété ci-dessus décrite en premier lieu, à savoir: de cent dix-neuf pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne commençant à la dite rue Commune et s'étendant à un point d'où il dévie de deux pieds un pouce et trois lignes, sur une ligne s'étendant vers la rue St-Charles, de l'extrémité de laquelle il dévie, du côté de la rue Gravier, sur une ligne d'une profondeur de cent dix-huit pieds dix pouces et une ligne, le tout conformément à un plan du terrain fait par A. G. Blanchard, le 14 avril 1851, annexé à l'acte de vente de la dite propriété par la dite compagnie de William W. Montgomery, passé pardevant H. B. Cenas, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 30 avril 1851. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dites propriétés consistant en l'Hôtel St-Charles, de salons de liqueurs, magasins, bureaux, etc, tels qu'ils sont actuellement sur les dites propriétés, avec tous les droits, passages, privilèges et servitudes qui y appartiennent. Etant la même propriété décrite dans l'acte hypothécaire sous la date du 1er avril 1853, de la compagnie de l'Hôtel St-Charles à John Egerton, passé pardevant H. B. Cenas, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—I. L'acquéreur paiera au comptant, au moment de la vente, comme partie de son enchère, le montant de la dette du demandeur, en litige dans le procès ci-dessus garanti par hypothèque sur la dite propriété, la dette du demandeur, étant de Dix Mille Quatre Cent Cinquante Piastres, avec 7 pour cent d'intérêt par an sur $10,000 du 1er décembre 1879 et avec 5 pour cent d'intérêt par an sur $450 du 1er décembre 1878 jusqu'à parfait paiement.

Et l'acquéreur paiera également au comptant au moment de la vente les coûts et les frais de vente dans l'affaire ci-dessus.

II. L'acquéreur assumera le paiement des obligations non échues de la dite dette hypothécaire, savoir:

Quarante-sept mille piastres, le montant de quarante-sept bons de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles, de mille piastres chacun, datés du 1er avril 1853, dûs le 1er décembre 1882, et aussi les coupons d'intérêt semi-annuel, de quarante-cinq piastres chacun, attachés à chacun des dits bons, représentant l'intérêt au taux de neuf pour cent par an, lesquels bons portent, un des dits coupons échéant le premier de juin et un le premier de décembre de chacune des années 1881, 1882 inclusivement, faisant quatre coupons non échus attachés à chacun des dits bons, le montant des dits coupons non échus, à savoir: Quarante-sept mille piastres, en tout montant non échu à la date de la vente, avec intérêt, calculé jusqu'au jour de la vente, devant être retenu entre les mains de l'acquéreur comme partie de son enchère et devant rester garanti par l'hypothèque sur laquelle la vente est faite, la dite hypothèque résultant de l'acte de la date du premier avril 1853, passé pardevant H. B. Cenas, notaire, modifié par les actes du dix-sept juin 1872 et 30 avril 1877, auxquels il est référé dans les pétitions respectives du demandeur.

III. Et le reste du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27,—juin 3,10,17,24,28.

Alex Godchaux versus Mme John H. Hagen et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2889—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 28 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District et désigné par le No un de l'îlet numéro six, borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Lyon et Upperline et mesurant trente huit pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur et façade à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et quatre pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No deux et vingt-quatre pieds, cinq pouces de largeur dans le fond.

2° Deux certains lots de terre et améliorations, situés dans le même District et désignés sur un plan de H. C. Brown, voyer, en date du 10 juin 1879 et annexé à un acte de séparation passé pardevant Wm. H. Pascoe, notaire, le 14 juin 1879, comme lots Nos trois et quatre de l'îlet borné par l'Avenue Napoléon et les rues Jersey, Laurel et Berlin. Les dits lots mesurant chacun trente-un pieds trois pouces de face à l'Avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Et étant la même propriété que la dite Mme Hagen, défenderesse a acquise conjointement avec les autres héritiers forcés de la succession de feu Charles F. Steidtman's et conformément à un acte de séparation passé pardevant Wm. H. Pascoe, notaire, le 14 juin 1879. La dite propriété est devenue la propriété unique de la dite défenderesse, Mme Hagen.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 mai—27,3,10,17,24,28 juin

Geo. Brandt vs. E. G. Marmiche et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1392—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 21 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St-Pierre, désigné par le No six, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 6 mars 1829, déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire en cette ville, le 4 avril 1829, le dit lot mesure (en pied français) vingt pieds de face à la rue Remparts, sur une profondeur de soixante pieds. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant la maison portant le numéro municipal 137 sur la dite rue Remparts, et tous les droits, voies, servitudes habituelles et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 mai—21,28—4,11,18,21 juin

Banque des Citoyens de la Louisiane vs François Ovide Dupuis

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 2530—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, en cette ville, sur la rue Mandeville, entre les rues Victoire et Moreau, désignés par les Nos un et deux (1 et 2) sur un plan dressé par Allen D'Hémécourt, ingénieur civil, le 17 janvier 1851, et une copie conforme tirée par C. Giroux et A. Castaing le 26 janvier 1851 et déposée en l'étude d'Adolphe Boudousquié, notaire. Les dits lots mesurant chacun (au pied américain) vingt-deux pieds dix pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds neuf pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, chacun des lots garantissant respectivement vingt deux actions du fonds hypothécaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, lesquelles actions doivent être rendues avec chacun des dits lots.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet-action pour la somme de cent sept piastres $0/100 chaque pour chacun des lots respectivement échéant le premier jour de juin 1881 et non valable conformément à la dite charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action fourni doit être identifié avec l'acte hypothécaire du 26 septembre 1834 pardevant Theo. Seghers, notaire, l'acte de division d'hypothèque du 29 mars 1861 pardevant Adolphe Boudousquié, avec l'acte de vente du shérif ci-dessus.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 avril—26 mai 3 10 17 24 28

Mme Vve F. M. E. Duquet de Livaudais versus John Huckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2563.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Amélia, St-Patrick et St-Denis, les dits lots étant désignés par les Nos neuf, dix et onze, sur un certain plan dressé par Chas. G. de l'Isle, le 6 février 1873, et déposé en l'étude de James Fahey, notaire en cette ville, comme plan No 2, et mesurant conformément au dit plan comme suit, à savoir:

Le lot No neuf fait l'encoignure des rues Foucher et St Patrick, mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur et façade à la rue St Patrick de cent trente pieds dix pouces et sur une profondeur sur la ligne qui le divise du lot No dix de cent trente pieds de profondeur, [illegible] pieds de largeur dans le fond. Le lot No dix et onze se touchent et mesurent chacun vingt neuf pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de [illegible] pieds.

[illegible] défendeur par achat de Mme Aline Delachaise femme [illegible] de Livaudais par acte [illegible] notaire, en date du 19 mars 1873.

Saisi dans l'affaire [illegible].

Termes et conditions: [illegible] l'acquéreur devra assumer le paiement [illegible] billets souscrits par le défendeur pour [illegible] chacun, en date du 1er mars 1873 [illegible] respectivement neuf et dix [illegible] intérêt à 8 pour cent par an [illegible] avec intérêt éventuel [illegible] sur la susdite propriété [illegible] pardevant James Fahey, notaire, en date du 19 mars 1873. 2° Et la balance du prix d'adjudication comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 avril—26—5 12 19 [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE CONSTABLE.

Jacob Loeb vs. J. B. Mayeur.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 780—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans la cause ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, LUNDI, 6 juin 1881, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Les droit, titre et intérêt du défendeur, J. B. Mayeur, dans l'association de Schræder et Mayeur de cette ville, composée de Herman Schræder et de J. B. Mayeur, et les droit, titre et intérêt du dit défendeur au fonds capital et à l'actif de la dite maison de commerce et association, laquelle maison de Schræder et Mayeur est située et fait ses affaires au No 51 de la rue Carondelet, au premier étage.

Saisi dans l'affaire portant le numéro ci-dessus indiqué.

Conditions: Comptant sur les lieux.

E. V. VINET,
Constable.
27 mai—27 31 juin 6

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Sarah J. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,499—Division —Attendu que William C Wilson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Sarah J. Moore, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
27 mai—27 1 5 juin

Succession de William Rainey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3496.—Division Attendu que P. S. Wiltz, Administrateur Public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu William Rainey, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
27 mai—27,1,5 juin

REUNION DE CREANCIERS.

Avis de Maîtres des Requêtes.

Aux créanciers de L. Lecomte & Co.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et le District Oriental de la Louisiane, dans l'affaire de J. W. Davis' Furniture Manufacturing Company & S. Beiredorf et autres contre L. Lecomte & Co. et C. Menendes, No 9,323 du docket, les créanciers des défendeurs L. Lecomte & Co. sont par les présentes notifiés de présenter leurs réclamations au soussigné, avec les preuves qui lui permettront de se prononcer sur leur validité, au bureau No 47, rue du Camp, en cette ville, LUNDI, 23 juin 1881, à 6 heures du s ir.

Fait à la Nouvelle-Orléans, ce 23 mai 1881.

J. W. GURLEY,
Master in Chancery.
23 mai au 23 juin incl.

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 5me jour de mai 1881 jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et mots suivants, à savoir:

Geo Heck et als
vs } No 3010
John J Finney, avocat de district

Cette affaire a été appelée ce jour. Présent, R. H. Whittemore pour les demandeurs. Quant après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries, la loi et l'évidence étant en faveur des demandeurs. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur du demandeur en changeant le nom de l'enfant mineur Walter Louis Heck de Walter Louis Heck à George Heck junior, de manière à ce que le nom du dit mineur soit George Heck junior.

Il est de plus ordonné que la somme de dix piastres soit prélevée pour les frais dans cette affaire comme honoraire de John J. Finney, avocat de district.

Jugement rendu le 5 mai 1881.
Jugement signé le 10 mai 1881.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 10me jour de mai 1881, en l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent quatre-vingt-un.

FRANK WALL,
Député Greffier.
12 mai—15f

LES HERITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

Déballent, LUNDI, 11 courant, leurs importations de Printemps en

GRENADINES NOIRES,

Brochées à soies et à carreaux.

LINONS TOILE IMPRIMÉS

—ET UN—

Assortiment choisi de Nouveautés

—EN—

Bonneterie de fantaisie couleur.

10 avril—

DEBALLAGE DE PRINTEMPS

CHEZ

GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.

Lundi, 14 mars, nous déballerons plus de soixante nouveaux genres en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant les dernières nouveautés dans les marchandises de coton en qualités moyennes et légères. Tout l'assortiment sera le plus vaste et le plus joli que nous ayons jamais eu, et que nous invitons à venir examiner.

Notre fonds est bien assorti en vêtements Diagonal, laine, serges bleu, Tweed et Casimire, de coupe et de genres variés.

Notre assortiment de vêtements pour garçons et enfants est complet, et sera donné toute la saison.

NOUVEAUTÉS,

EN ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.

LÉON GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.

12 mars—

Banque d'Epargnes Germania

No 21 rue du Camp.

Capital..........$100,000

Cette banque est maintenant prête à recevoir des dépôts de UN DOLLAR et de plus, à 3 pour cent d'intérêt payable semi-annuellement. La banque est ouverte les samedis pour recevoir les dépôts, de 6 à 8 h. du soir.

DIRECTEURS.

H. Zuberbier, J. Hassinger,
S. Hernsheim, J. E. Merilh,
Frank T. Howard, Emil Maier.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président
15 mai 1m TH. HATRY, Caissier.

QUARANTAINE.

Proclamation par le Gouverneur de la Louisiane.

ATTENDU que, le 19 avril 1881, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, conformément à la loi, a adopté à l'unanimité une résolution m'invitant à promulguer une proclamation de quarantaine, en vertu de la section 3019 des Statuts Révisés de l'Etat, à l'effet que tous les navires arrivant après le 1er mai 1881, des ports suivants où règne la fièvre jaune, savoir: Rio Janeiro, Vera-Cruz, Havane et Aspinwall, et que tous les officiers, équipages, passagers et cargaisons arrivant des ports ci-dessus, ou y ayant touché ou s'y étant arrêtés, soient soumis à telle détention que pourra ordonner le Bureau de Santé; et que, en dehors de la durée du voyage, telle détention comprenne trois jours pleins au moins (soixante-douze heures), aux stations de quarantaine.

En conséquence, me conformant à ladite section 3019 des Statuts Révisés de la Louisiane qui ordonne au gouverneur de promulguer la proclamation de quarantaine d'après l'avis du Bureau de Santé, JE, LOUIS ALFRED WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable de promulguer la présente proclamation déclarant que Rio Janeiro, Vera-Cruz, la Havane et Aspinwall sont infectés de fièvre jaune, et j'ordonne par la présente que l'on détienne aux différentes stations de quarantaine tous les bâtiments venant de l'un de ces ports, ou qui y auront touché ou s'y seront arrêtés, et qui arriveront après le 1er mai 1881, ainsi que leurs officiers, équipages, passagers et chargement, pendant le temps, pour chaque cas particulier que ledit Bureau de Santé pourra indiquer. Cette détention, en dehors de la durée probable du voyage, ne sera pas de moins de trois jours pleins (soixante-douze heures) aux stations de quarantaine.

Tous bâtiments, ainsi que leurs officiers, équipages, passagers et chargements, arrivant des ports infectés ci-dessus, ou qui y auront touché ou s'y seront arrêtés, seront soumis, ainsi que la loi l'ordonne, à tous les règlements votés par le Bureau de Santé ou spécifiés par les lois de l'Etat.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature à la présente et j'ai fait imprimer le sceau de l'Etat, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt deuxième jour d'avril A. D. 1881.

LOUIS A. WILTZ.

Par le Gouverneur,
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.
26e avril—12F MarV

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente importante de propriétés de valeur dans le Premier, Deuxième, Quatrième et Sixième Districts.

Résidences, Cottages, Bâtisses.

Succession de Joseph P. Searles, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dossier No 2819.

Pour effectuer un partage par vente à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un jugement et d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 20 avril 1881 et signé le 25 avril 1881, Dossier No 2819, pour le compte de la succession de Joseph P. Searles, décédé, et pour effectuer un partage par vente à l'encan, il sera vendu—

Premier District.

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Carondelet et Baronne, désigné par la lettre A et mesurant 43 pieds de face à la rue Calliope sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise de Martin Soyé, selon un acte pardevant Joseph Cohn, notaire, le 3 janvier 1876. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec deux corps de logis, avec une cuisine à deux étages, et connue comme Nos 210 et 212 de la rue Calliope et ayant le tout ensemble 6 chambres sur chaque côté, deux cuves, lieux d'aisance, etc, louée à raison de $20 par mois.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet et touchant à la propriété dernièrement ci-dessus décrite, désignée comme la lettre B et mesurant 23 pieds sur la rue Calliope, sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel d'Alphonse Barnett, selon acte pardevant John L Larroche, notaire, le 16me jour d'octobre 1869.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages connue comme le No 214 de la rue Calliope et ayant 6 chambres, cuve etc, louée à $16 par mois.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes districts et carré, et adjacent à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C, et mesure 32 pieds de face rue Calliope, sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine. Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Vve H. C. Bonseigneur, d'après un acte passé devant O. DeArmas, notaire, le 4 mai 1875.

Les améliorations sur le terrain comprennent une maison cottage double (un étage et aile) en bois couverte en ardoises, portant le No 216 rue Calliope, et à 4 chambres de chaque côté, 2 citernes, lieux d'aisance, etc., et rapporte $30 par mois.

4° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Howard, Freret, Melpomène et Terpsichore, désigné comme le terrain No 3 et mesurant 32 pieds de face rue Howard, sur une profondeur de 96 pieds 7 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de W. G. Conway, en vertu d'un acte passé par devant G. Mardi, notaire, le 17 mars 1869.

Les améliorations comprennent une maison cottage double en bois, portant les Nos 370 et 370 1/2 rue Howard et, à deux chambres et une cuisine de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc, et rapporte environ $18 par mois.

5° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Julia [ci-devant Florida Landing], Cypress, Freret [ci-devant Pine] et Howard, [ci-devant Cedar], désignés par les Nos 210 et 211 et se touchent; ils mesurent, chacun, 25 pieds de face rue Freret, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles, propriétés acquises par le propriétaire actuel, de John H. Cameron, conformément à un acte passé devant Joseph Cohn, notaire, le 30 avril 1875.

Les améliorations comprennent: Trois maisons-cottage en bois, sous une même toiture, et connues par le No 223 rue Freret, et ont 4 ou 5 chambres de chaque côté, citernes, lieux d'aisance, etc, et rapportent environ $21 par mois.

6° Quatre certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et carré, comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos 218, 219, 220 et 221, qui se touchent, mesurant, chacun, 25 pieds de face rue Howard, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Etant les mêmes propriétés acquises par le propriétaire actuel, de Mme M. Walker, conformément à un acte passé devant T. O. Stark, ci-devant notaire, le 7 février 1857.

Les améliorations comprennent une rangée de cinq maisons-cottage en bois, sous une même toiture, connues par les Nos 228, 230, 232, 234 et 236 rue Howard, et ont chacune 3 chambres, citerne et lieux d'aisance et rendent $50 par mois.

Deuxième district.

7° Dix-huit terrains situés dans le deuxième district de cette ville, compris dans le carré No 11, borné par les rues Bienville, Conti, Lopez et Salcedo, désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement, et se touchent et mesurent comme suit:

Les terrains de 1 à 7 mesurent chacun 29 pieds 5 lignes de face rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds 4 pouces 7 lignes. Le terrain No 1 formant le coin des rues Bienville et Salcedo, et le terrain No 7, le coin des rues Bienville et Lopez. Les terrains 8, 9, 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds de face sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces et 4 lignes. Les Nos 8 et 9 font face à la rue Lopez, les Nos 17 et 18 font face à la rue Salcedo. Les terrains 10 à 16 inclusivement, mesurent chacun environ 29 pieds 5 lignes de face rue Conti, sur une profondeur de 120 pieds 4 pouces et 7 lignes. Le terrain No 10 forme le coin des rues Conti et Lopez, et le terrain No 16, le coin des rues Conti et Salcedo, le tout en mesure américaine. Les terrains du No 1 à 8 et du No 18 étant les mêmes propriétés acquises par le propriétaire actuel de W & O General Fund I. O. O. F, selon un acte passé devant Hugh Madden, ci-devant notaire, le 14 février 1866, et les terrains de 9 à 17 inclusivement, acquis par le propriétaire actuel de Wm Shannon, ci-devant notaire, le 20 février 1867.

Quatrième District.

8° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Félicité, Howard et Liberté, désignée comme le No 111 et mesurant 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue St-André, 30 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Howard de 57 pieds et 60 pieds 3 pouces sur l'autre ligne du côté le plus près de la rue Liberté, formant un angle au fond, par une allée de 3 pieds de largeur en commun avec le No et les autres lots qui le bornent. Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Dominique Chaeux, selon acte pardevant E. Bode, anciennement notaire en cette ville, le 3 août 1859.

Les améliorations consistent en une maison en bois avec trois corps de logis, couverts en ardoises de deux bâtisses en bois dans le fond couvertes en ardoises et ayant deux chambres et une cuisine à chaque, de la façon ainsi, à un étage dans le fond, etc, et louées à $21 par mois. C'est une encoignure de valeur et en face de la résidence de Jas H. Keller esq.

9° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sixième, Washington, Carondelet et Baronne, mesurant 43 pieds 6 pouces de face à la rue Sixième sur une profondeur de 80 pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Mme Mary Glenn, selon deux actes pardevant E. G. Wells, anciennement notaire en cette ville le 8 octobre 1869 et le 28 novembre 1877 respectivement.

Les améliorations comprennent une maison cottage double en bois et bâtisses de dépendances connue par le No 302 de la rue Sixième et a 3 chambres et une cuisine de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc, et rapporte $14 par mois de loyer.

Sixième District.

10° Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Marengo, Constantinople, Pitt et Prytanée et formant le coin des rues Marengo, sur une profondeur et façade rue Pitt, et mesure 50 pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur et façade à la rue Pitt de 125 pieds, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Henry Carré et de Walter W. Carré, selon un acte passé devant A. Hero, notaire, le 8 mars 1872.

Les améliorations comprennent une jolie maison de résidence double en bois, à deux étages, avec des parloirs et 8 chambres de chaque côté devant et dépendances, 4 chambres, lieux d'aisance, etc, un joli jardin de chaque côté, basse-cour, etc., et rapporte $35 par mois. Le tout d'après des plans dressés par ——, voyer, en date —— 1881.

Conditions—Comptant en livrant les titres, 10 0/0 de dépôt sur le prix d'adjudication sur les lieux, pour assurer les ventes.

Les actes de vente devant A. Hero, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1881.

26 avril—1,8,15,22,28 mai

Biscontau Frères,

L'angle des rues Rayon et Broad.

GROCERIE, liqueurs et magasin de fourrage des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine, son et graine de coton, etc, à des prix bien réduits.

Toutes marchandises délivrées à domicile.

14 nov—1an.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Allmy François Joseph
Audibert François
Antoine Martin
Aubergier Amet
Bourre Jean
Boyer Auguste
Baltinger Jean Baptiste
Bussant Henriette
Billeaud Philippe
Blondeau Louis
Bertrand Eugène
Courtiade Eugène
Chaubet Jean
Chauvean Louis
Castex Paul et Marie Anne
Chatelain Catherine
Cassé Bertrand
Chavassieux Etienne
Durand Alphonse
Dumesnil Benjamin
Daujan Bernard
Dumist Louis
Dessert Jean François
Dessene Jean
Dubois Marc
Fleuhard Emile
Flais Julien
Fineckmann Thérèse
Fadonnas Prosper
Fontaine François
Gelé Jean
Grumbach Max
Guillon Urdenier Auguste
Gâse Mme Vve
Guignen Stanislas
Halfa Pierre
Henry Damind
Hameux Mme née Monfanne
Jean Mme, bouchère
La Roussie Jean Marie
Lasne François
Lagaillarde François
Laronde Laurent
Lafont Joseph
Laporte Joseph
Laborrère Armand
Legrand Jules Aimé
Lessy Charles
Michel Leopold
Mounston Catherine
Marie Baptiste
Majouique Pierre Martin
Marmen Mme
Peterson Mme Marek née Madelon Horay
Poitevin Napoléon et Philomène
Pequinot Augustin
Pallastre Eugène
Pamas Pierre
Piot Antoine
Riveal Marie
Rhonnet Jean Baptiste
Robert Edmond
Roland Ernest
Rossignier Louis
Rucolin Joseph
Samparin Bernard
Soubie Clément
Soubiaur Rose
Stephane Marie Victoire
Vincent Vincent
Verdumond Jacques
Waligue Jean Baptiste

La Nouvelle-Orléans, le 11 mai 1881.

Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

11 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

565 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO.—Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 27 mai 1881, à 11 h. 1/2 du matin, dans salle d'encan No 35 rue de Chartres—

565 caisses bottes, souliers et brodequins,

Formant un bel assortiment

Aussi le contenu d'un magasin de détail de la ville

Conditions à la vente.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Deux maisons encoignure de la rue Prieur et du Canal Carondelet, No 215 et 217,

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 28 mai 1881, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Deux lots de terre désignés par les Nos 1 et 2, dans l'îlet compris entre les rues Johnson, Galvez, St-Pierre et la Promenade Carondelet.

Le lot No 1—formant encoignure—mesure 28 pieds 5 pouces de face à la Promenade Carondelet, sur environ 86 pieds de profondeur et face à la rue Johnson. Ensemble, une maison No 215, de quatre chambres, cabinet, galerie et cuisine, lieux d'aisance, citerne, &c.

Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur environ 89 pieds de profondeur; ensemble, une maison No 217, de quatre chambres, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, &c. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—1/3 comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêts par an de la date, avec toutes les clauses usuelles.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes exigibles en 1881.

10 pour cent seront requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication, pour garantir la vente.

26 mai—

Vente pour effectuer un partage.

Très jolie résidence de famille à deux étages, rue St. Louis No 70, en parfait état.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 mai 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane,—

Cette magnifique résidence de famille, située rue St. Louis, mesurant sur la dite rue 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur 150 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur entre les rues Royale et Bourbon; ensemble une magnifique maison haute en briques, ayant au rez-de-chaussée un grand corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, quatre superbes chambres, chambres à l'étage supérieur et trois chambres dans les mansardes, galerie fermée et deux cabinets, une autre bâtisse en briques à étage avec entre-sol attenant à la maison principale ayant au rez-de-chaussée trois chambres, trois chambres à l'entre-sol et trois belles chambres à l'étage au premier parfaitement finies et tapissées et balcon, à chaque étage.

Toutes les chambres de la maison principale sont finies et tapissées, avec cheminées en marbre; le gaz est dans la maison et les lustres sont compris dans le prix d'acquisition. Lieux d'aisance haut et bas, cour pavée en pierres plates, arrière-cour, citerne, waterworks, puits en briques, etc, etc.

"Voir le plan exposé à la Bourse."

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes exigibles cette année (1881).

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, pour garantir son enchère. 23 mai—

PAR ALBERT PAUL.

Pour opérer un partage.

VENTE positive et sans réserve du contenu du Restaurant "Boudro", au Vieux Lac (Milneburg), comprenant un grand assortiment de meubles, verreries, batterie de cuisine, avec accessoires, etc. nécessaires à un établissement de première classe; machine à gaz, "système Paquette"; piano, et une grande quantité d'autres articles.

Egalement, un grand assortiment de vins, etc. Sera vendu, VENDREDI, le 27 mai, à 10 h., au susdit endroit. Conditions comptant.

ALBERT PAUL, Encanteur.
26 mai—2t

PAR D. E MORPHY.

Vitres. Vitres.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, SAMEDI 28 mai 1881, à 10 heures du matin pour le compte de qui il appartiendra, au magasin Nos 108 et 110 de la rue du Magasin,

940 boîtes vitres, de bonne grandeur, en débarquement de la barque E. L. Cottingham.

Conditions, comptant.

27 mai—2t

Propriété améliorée à la Baie St Louis, contigüe à l'Hôtel Stockton.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles—

Un terrain de valeur de 40 pieds de face sur 1000 pieds de profondeur avec un cottage élevé et toutes les dépendances nécessaires.

Conditions à la vente. 22 mai—

PAR HOEY & O'CONNOR.

AUX CAPITALISTES

La propriété la plus attrayante offerte en vente.

A proximité du marché français et du marché aux légumes,

Et attenant au marché aux fruits et au marché Barset,

Dans le Second District.

Le Magasin Rouge No 3.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, St Charles, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir:

Le magasin en briques à trois étages des rues Marché Français et Decatur, connu par le No 3, Bourse de la rue Decatur, entre rues St-Philippe et Dumaine, Livrant un corridor de service. Cette magnifique propriété fait face au "Planter's Tier" et au French Shipping, et attenant aux marchés aux légumes, à la viande et au Bazaar, et juste au-dessus du marché aux fruits.

Cette propriété est reconnue comme l'emplacement central, faisant face au fleuve pour genre d'affaires, soit pour loyer, louer ou habiter, et fournissant des séparations ordinaires.

Pour plus amples détails s'adresser aux encanteurs.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Si les billets ne sont pas payés à échéance, alors l'intérêt sera de 8 pour cent avec toutes les clauses pénales de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes en sus de l'adjudication, des taxes d'Etat, No 1881.

Acte de vente pardevant S. R. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 mai—à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Pour clore les intérêts de la Succession Patrick Irwin et Co., propriétaires,

L'entrepôt de tabac sur la rue Pelagie, dans le Troisième District de cette ville,

Cent quarante-sept lots attenants à la station des chars.

Vente positive à long crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureaux 17 rue Carondelet,—MARDI, 31 mai 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, la propriété suivante de valeur, à savoir:

Cent quarante-sept lots de terre dans le Troisième District de cette ville s'étendant le long de la rue Pelagie et faisant face à la station des chars de la ville "N. O. City Rail Road Co., et allant jusqu'à la rue Villeré."

Cette propriété sera vendue en lots ou lots au gré des acquéreurs. Il est avantageux de faire savoir aux acquéreurs que le titre de déséchement sur ces terres a été annulé par une décision récente de notre Cour Suprême, et un Titre Complet et Garanti sera donné à chaque acquéreur.

Termes et conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer au pro rata, au jour des dates de leurs adjudications le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur la dite propriété pendant l'année 1881 et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant William J. Castell, notaire.

19 mai—19 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et terrains dans le sixième District.

A l'encan.

A long crédit.

Succession de John et Lydia Henry, consolidé No 2304—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 avril 1881, et rendu dans l'affaire consolidée ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-dessus décrite, à savoir:

1° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Jersey et Laurel, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur 125 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Jersey et Milan.

2° Un lot de terre dans le Sixième District dans l'îlet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

4° Un certain morceau de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena et mesurant 56 pieds 8 pouces de face à la rue Cadix, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, avec privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumeront, au pro rata du montant de leurs enchères, le paiement des taxes sur les dites propriétés dûes et exigibles pendant l'année 1881; 10 pour cent au comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.

27 avril—27 30 mai 7,14,21,22,28 juin à la vente

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent,

De toutes dénominations, coupons et enregistrés, [illegible] constamment en [illegible] vendre [illegible]

par la

Banque Nationale de la N.-Orléans,

RUE DU CAMP 34.

27 mai—1an 60

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

VENTE DE RECEVEUR

D'un stock considérable de Meubles fins, de qualité moyenne et ordinaires

COMPRENANT

De riches et élégants ameublements de salon, de chambre à coucher et de salle à manger,

En bois de rose, acajou et noyer.

AUSSI

Un grand assortiment choisi de Lits Victoria et autres,

Armoires à glace, à une porte ou deux, fins et simples,

Bureaux—Lavabos—Tables à dessus en marbre—Side Boards,

Glaces

Avec cadres dorés et autres,

Tables à manger à allonge,

Sofas, Canapés, Fauteuils, Porte-chapeaux, Tabourets et meubles de bureau, tels que

Pupitres, Fauteuils tournants et autres, etc.

Dans l'affaire de

J. W. Davis Furniture Manufacturing Co. et S. Beirsdorf et autres

vs.

L. Lecomte & Co. et C. Menendes.

No 9323, Cour de Circuit des E.-U. d'Amérique pour le 5e Circuit et District oriental de la Louisiane.

PAR C. E GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp, JEUDI, 2 juin 1881—commençant à 10 heures du matin, dans l'édifice Nos 131 et 133 rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, et les jours suivants jusqu'à ce que tout le stock soit écoulé, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, en date du 18 mai, 1881, rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, tous les effets mobiliers et appartenant aux défendeurs et contenus dans l'édifice en briques à quatre étages désigné par les Nos. 131 et 133 rue de Chartres entre St-Louis et Toulouse, lesquels comprennent:

Un stock très considérable et parfaitement assorti de meubles fins, de qualité moyenne et ordinaires de salon, chambre à coucher et salle à manger, meubles de bureaux, de bibliothèque et de cuisine, selon l'inventaire enregistré à la cour et au bureau des encanteurs.

Conditions: Comptant pour toute somme au dessous de $200, à soixante jours de vue pour toute somme au dessus de $200 et au-dessous de $500; à 4 mois de crédit en billets approuvés et endossés à la satisfaction des parties, pour toute somme au dessus de $500.

22 mai—à la vente.

SANS LIMITE.

Pour effectuer la liquidation des affaires et la dissolution d'une société.

Magasin dans le voisinage du marché français, rue Décatur ou Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital.

Terrain et maison rue St Louis, et terrain et cuisine rue Craps, entre Français et Union.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu, à l'encan pour opérer une dissolution de société, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° La bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No 286 Vieille-Levée ou Décatur, dans le carré borné par les rues Décatur, Gallatin, Ursulines et Hôpital. Le terrain mesure 25 pieds de face sur chacune des rues Decatur et Hôpital, sur 79 pieds 9 pouces de profondeur sur la limite inférieure et 75 pieds 4 pouces du côté de la rue des Ursulines.

2° La bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No 288 rue Décatur, dans le même carré que la bâtisse précédemment décrite, et y attenant. Le terrain mesure 25 pieds de face rue Décatur, 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de face rue Gallatin, sur 82 pieds 6 pouces du côté inférieur et 79 pieds 9 pouces du côté supérieur.

La propriété est convenable comme emplacement de commerce et résidence, elle a de vastes et spacieux magasins au rez de-chaussée qui sont occupés par de bons locataires. Ils conviennent parfaitement pour le commerce du détail et important et bien établi dans les environs du Marché français.

3° Le terrain et la cuisine en briques à deux étages, désignés par le No 206 de la rue St-Louis, dans le carré borné par les rues St-Louis, Conti, Marais et Trémé; le terrain mesurant 21 pieds de face rue St-Louis, sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° La maison en bois à un étage, désignée par le No 420 rue Bourgogne, ci-devant Craps, dans le carré borné par les rues Bourgogne, Union, Français et Remparts. Le terrain mesure 25 pieds de face rue Bourgogne, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Tous détails additionnels seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit pour les billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être gardées assurées et la police transférée au propriétaire des billets, et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 0/0 comptant sur le prix d'adjudication au moment de la vente. Les actes de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. 21 mai—

Vente judiciaire de propriétés améliorées et de terrains non améliorés [illegible]

Deux maisons sur la rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet.

Cottage en bois et trois terrains sur la rue Bienville, en face de l'Asile du Bon Pasteur.

Succession de feue Mrs Rebecca F. Boyle.

No 1259 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 29 avril 1881, rendu dans la succession susmentionnée, les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Le lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 202, rue St-Joseph, dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St Joseph Cercle de Lévis, Promenade Triton ou Tivoli et Carondelet. Le dit lot est ainsi connu comme lot K, sur un plan de A. DeArmas, voyer, daté du 2 février 1871 et déposé en l'étude de G. Lestardoux, notaire, et aussi connu comme le No 2 par Pilié et Depouilly, en date du 15 avril 1866, dont une copie est annexée à un acte en date du 3 mai 1866, pardevant Wm. Shannon, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure 28 pieds sur la rue St Joseph, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes.

La propriété est en face de la résidence de M. Thos. L. Bayne et John Finney.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent à la susdite propriété décrite, et désigné par les numéros Municipaux 204 et 206 de la rue St. Joseph. Le dit lot est connu sur le susdit plan comme lot J, et mesure 28 pieds de face à la rue St. Joseph, sur une profondeur de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre qui s'améliorent rapidement, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dergenois. Les dits lots sont désignés et sont désignés par les numéros 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sur le plan. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 136 pieds 3 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain No 5 mesure 30 pieds de face rue du Canal, sur 166 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 mesure 30 pieds de face rue du Canal, sur 166 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur du côté du terrain No 5, et 153 pieds de profondeur du côté du terrain No 7; dans 17 pieds 6 pouces sur une ligne oblique, et 22 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne de derrière.

Le terrain No 7 forme un triangle mesurant 55 pieds 8 pouces et 7 lignes de face rue du Canal, 153 pieds de profondeur sur la limite du côté de la rue Broad, et 163 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur sur la limite opposée. Ces terrains sont d'un grand rapport, [illegible]. La terre est haute et le voisinage se embellit par plusieurs belles maisons d'habitation de construction récente. Cette admirable bâtisse est sur un site des plus désirables et qui promet le plus comme placement, sur notre Grand Boulevard Central. Ils seront vendus séparément.

4—Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Bienville, Douane, Broad et Dorgenois, désignés par les Nos 7, 8 et 9, mesurant chacun, 28 pieds 8 pouces et 5 lignes de face rue Bienville, sur 129 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois commode, écurie, etc.

La propriété est en face de l'Asile du Bon Pasteur et on s'y rend par le char à cheval de la rue du Canal et par le char à vapeur de la ville et du lac rue Bienville et rue du Canal.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur portant les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devant être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et déposera 10 pour cent comptant entre les mains de l'encanteur, sur le prix d'achat au moment de la vente, les actes de vente pardevant Saml. Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 avril—30 7, 14, 21, 28

PRETS D'ARGENT.

LES personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts excédant cent dollars. 9 jan—1an

FRED. N. THAYER.

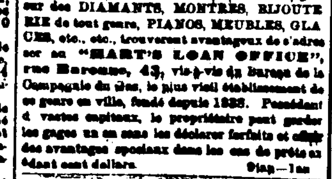

ENTREPOT DE VOITURES

103 RUE GRAVIER,

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, et 13 rue Union.

Buggies, Landaus, Barouches, Hacks, Harnais, Fouets, etc. Le plus grand et le plus bel assortiment de Voitures d'enfants qui soit au Sud.

PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE.

26 juin—1an—V&D.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées dans le Premier et le Septième District.

No 185 rue de l'Annonciation, entre Robin et Terpsichore. Résidence en bois à deux étages.

Deux cottages rue St-Charles, près du dépôt du chemin de fer de Carrollton, Septième District.

James M. Dowling vs. ses créanciers.

No 2215—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau No 46 rue Royale, MARDI, 28 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 21 mai 1881, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les Avenues Canal et St-Charles, les rues Short et Hampton, et désigné par la lettre A, mesurant 31 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, en retraite sur la rue, contenant 4 chambres, avec cuve, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les Avenues Canal et St Charles, les rues Short et Hampton, désigné par la lettre B, mesurant 31 pieds de face à la rue St Charles sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, en retraite sur la rue, avec balcon devant et derrière, 4 chambres, etc., ainsi qu'une cuisine en bois à un étage contenant 2 chambres avec cuve, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Robin, Terpsichore et Constance, désigné par le No 2 d'après un plan tiré par C. A. Hedin, architecte, en date du 18 mars 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire de cette ville, ayant, au pied américain, 28 pieds 9 pouces de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un édifice en bois à deux étages couvert en ardoises, en retraite sur la rue, avec balcon à chaque étage, 2 salons, vestibule, 2 chambres à coucher et cabinet, ainsi qu'une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant une salle à manger, cuisine, office, 2 chambres à coucher, balcon sur le côté, avec cour, lieux d'aisance, etc. La façade est garnie d'une grille en fer, et l'espace entre la rue et la maison est pavée en tuiles. La propriété porte le numéro municipal 185, rue de l'Annonciation.

Le tout conformément à un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, en date du 25 mai 1881.

Conditions: comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs

26 mai—26 mai—2,9,16,23 et 28 juin.

Magnifique résidence au coin des rues Canal et Trémé, attenant à la résidence Moody, et dans un quartier attrayant de la ville.

Magnifique bien de campagne à Covington, paroisse St. Tammany, vis-à-vis de la maison de cour.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, le 28 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Trémé, Marais et Douane, mesurant 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade de 114 pieds à la rue Trémé. Les améliorations comprennent cette magnifique résidence en briques à trois étages, dans un des quartiers les plus attrayants de la rue du Canal, contenant au 1er étage salon, salle à manger, corridor et escalier, au second étage 4 chambres, corridor, etc, véranda en fer faisant face à la rue du Canal et ayant une véranda en fer faisant face à la rue Trémé. Attachée à la bâtisse principale se trouve une bâtisse en briques à deux étages ayant magasin à provisions, cuisine, chambre à repasser, galerie, 3 chambres à coucher, lieux d'aisance aux étages inférieurs et supérieurs.

2° Cinq lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Covington, Paroisse St Tammany dans l'îlet No 9, borné par les rues New Hampshire, Gibson, Vermont et Boston, et désignés par les Nos 12, 13, 14, 15 et 16 et mesurant comme suit: les lots Nos 12, 13 et 14 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur et coin de la rue Gibson et New Hampshire les Nos 15 et 16 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Boston sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à un étage, contenant un corridor, galerie fermée et à peu près 6 chambres, dépendances contenant à peu près 4 chambres, cuves sous terre, lieux d'aisance, etc.

Le terrain est planté de beaux arbres, Mûriers de première qualité "Morus alba" rendant l'endroit propre à l'élevage des vers à soie dont on pourrait tirer 20 onces avec un verger contenant maintenant en usage sur la propriété. Il est bien reconnu que le climat des vers à soie est fait sur une grande échelle aux Etats-Unis. La construction du chemin de fer projeté entre Mandeville et Covington qui se trouve à une petite distance de cette propriété, augmente grandement sa valeur. Les meubles et les ustensiles sur les lieux pour l'élevage des vers à soie seront vendus avec la propriété.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement de la dette ou de partie, ainsi que toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assurer la propriété pour un montant égal à celui des billets fournis, et rembourser les primes non échues, assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente par devant C. V. Foulon notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 mai—

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Deuxième District,

No 107 rue Orléans, entre celles Remparts et Bourgogne.

Nos 215 et 217 rue Bourgogne, entre celles Dumaine et St-Philippe.

No 177 rue Bourbon, entre celle Ste Anne et Dumaine.

Succession d'Adèle Macarty,

No 2788.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI le 28 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, en date du 21 avril 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Remparts, Bourgogne et Ste-Anne. Le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 86 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Bourgogne, et 86 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Remparts et borné sur le côté vers la rue Bourgogne, par la propriété appartenant anciennement à Joseph Mete, sur l'autre côté par la propriété de Mme Charles Victor Foulon, et dans le fond par la propriété appartenant à Mimi Volant. La dite propriété a été acquise par la dite feue Adèle Macarty par achat de Mlle Céleste Macarty, par acte passé pardevant Joseph Lisbony, anciennement notaire en cette ville le 8 juin 1860.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages et mansarde, couverte en ardoises, connue comme le No 107 de la rue Orléans et ayant au premier étage corridor, salon, salle à manger, vestibule fermé, sur le deuxième étage, escalier, deux chambres à coucher, vestibule et balcon en fer sur la rue et une grande chambre et cabinet dans les mansardes, aussi, une cuisine en briques à deux étages ayant 5 chambres et galerie de côté, cour pavée en briques, cuve, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Bourbon, entre Ste Anne et Dumaine, îlet borné par la rue Dauphine, côté nord-ouest, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face rue Bourbon, sur 84 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, touchant, du côté de la rue Ste Anne, à la propriété de Idaline Manadé, et de l'autre côté de la rue Dumaine, à la propriété de Wm. Lombard ou assignés. Ensemble avec les bâtisses et autres dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte Adèle Macarty, a acquise comme suit. Les deux tiers indivis, par achat de Drausin Barthélémy Macarty et Mlle Céleste Macarty, par acte passé pardevant Charles Victor Foulon, notaire, le 5 juillet 1860, et l'autre tiers indivis, par héritage de sa défunte mère Henriette Dutré, et elle a été mise en possession de la succession de sa défunte mère, avec ses co héritiers par jugement rendu par la 2me Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le —— 1860.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, avec mansarde, portant le No 177 rue Bourbon, et ayant des salons avec portes à coulisse, deux chambres à coucher, salle à manger, cabinet, etc., l'étage principal, deux grandes et quatre petites chambres et cabinets dans l'attic; aussi, une cuisine à un étage couverte en ardoises séparée de la maison principale, et ayant trois chambres, citerne, hydrant, cour carrelée de briques, etc., etc.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et St-Philippe, et mesurant 43 pieds 8 pouces de face à la rue Bourgogne. 99 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté plus près de la rue St-Philippe à quelle profondeur elle se retrécit à angle droit 11 pieds 8 pouces et 3 lignes et a une autre profondeur de 31 pieds. 120 pieds 7 pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, bornée d'un côté par la propriété appartenant à Sylvain Peyroux et Constance Peyroux et de l'autre côté par la propriété appartenant anciennement au Dr Alpuente. Etant la même propriété que la dite Mme Adèle Macarty acquise par achat de Drausin Barthélemy Macarty, conformément à un acte passé par devant Joseph Lisbony, anciennement notaire en cette ville, le 6 août 1856.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage et à deux corps de logis couverts en ardoises, Nos 215 et 217 rue Bourgogne, contenant à peu près 3 chambres de chaque côté, aussi, séparée du corps principal de logis, une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises, contenant d'un côté 1 chambre au dessous et 1 au-dessus et de l'autre côté, deux chambres à chaque étage, galerie, hydrant, lieux d'aisance, cour devant et derrière, cour de devant pavée en briques, allée de côté, etc. Le tout au pied américain et conformément aux plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 23 avril 1881.

Termes et conditions 1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité de NON ALIENANDO, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ou de réclamation et transfert de la police aux détenteurs des billets et l'acquéreur devant payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues sur les propriétés vendues et exigibles en 1881. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 avril—23 30, mai 7, 14, 21, 28.

Vente très positive

DE

Propriétés améliorées centrales dans le Second District.

Avec le consentement de propriétaires résidents et absents.

No 147 rue Ste-Anne, entre Bourgogne et Remparts. Magnifique résidence à un étage en briques et en bois.

No 149 rue Ste-Anne, entre Remparts et Bourgogne. Magnifique résidence en briques à deux étages avec mansarde.

No 269 rue Bourgogne, entre Ursulines et Hôpital. Belle résidence en briques à un étage avec mansarde.

No 131 rue St-Louis, entre Bourgogne et Dauphine. Jolie résidence en briques à un étage, entre poteaux.

No 129 rue Douane, entre Bourbon et Dauphine. Magnifique résidence en briques à deux étages, convenable pour docteurs, dentistes et autres hommes de profession.

Nos 283 et 285 rue Ursulines, entre Roman et Derbigny. Résidence à deux étages, en bois.

Magnifique et grand cottage élevé en bois, et terrains rue Dorgenois, entre Ursulines et Hôpital.

No 16 rue Conti, entre Chartres et Vieille-Levée. Magasin en briques à deux étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, le 28 mai 1881, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane avec le consentement DES PROPRIETAIRES RESIDENTS ET ABSENTS.

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Roman et Derbigny mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue des Ursulines sur 111 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages divisée en deux corps de logis, désignée par les Nos 283 et 285 rue des Ursulines, ayant 6 chambres à chaque corps de logis, cuisines en bois à deux étages avec 4 chambres, lieux d'aisance, cuve, gaz, etc. Les chars de la ligne de la rue Dumaine passent devant la propriété.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 13 dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Chartres et Vieille-Levée, mesurant 20 pieds 5 lignes de face à la rue Conti, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une belle résidence en briques à deux étages désignée par le No municipal 16 rue Conti.

3° Sept lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos 49 à 55 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Ursulines, Hôpital et Rocheblave. Les lots Nos 49 à 53 inclusivement mesurent chacun 149 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Hôpital, sur 100 pieds de profondeur, et le lot No 53 formant le coin des rues Dorgenois et Hôpital; les lots Nos 54 et 55 mesurent chacun 28 pieds 8 pouces et 3 1/2 lignes de face à la rue Dorgenois, sur 148 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en une belle résidence en bois, solidement construite, élevée sur des piliers en briques à peu près 7 pieds de hauteur, contenant 4 grandes chambres et 2 cabinets, corridor au centre, galerie de devant ornée de colonnes corinthiennes. En face en bois dans le fond avec 3 chambres, poulailler, lieux d'aisance, citerne, etc. Avec très peu d'argent on peut faire un bijou de cette propriété. Quatre lignes de chars passent à un îlet et demi de cette propriété ce qui fait que l'on peut se rendre en ville en peu de temps.

4° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 5 dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Remparts et Bourgogne, mesurant 26 pieds 4 pouces de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie résidence pour famille à deux étages avec mansarde, façade en briques, ayant au premier, salon, salle à manger et corridor sur le côté, 3 chambres à coucher au premier étage, une cuisine à deux étages avec 5 chambres etc, lieux d'aisance, cuve, hydrant, etc.

Cette propriété se trouvant dans la proximité du marché et des chemins de fer urbains, du lac et de la ville etc, et dans un voisinage respectable offre une occasion avantageuse pour les capitalistes et une investissement sûr et pour famille une résidence magnifique.

Cette propriété est désignée par le numéro municipal 149 rue Ste-Anne.

5° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Hôpital et Ursulines, mesurant 31 pieds 1 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 121 pieds 11 pouces du côté le plus près de la rue Hôpital, sur 95 pieds 11 pouces sur une première profondeur du côté le plus près de la rue Ursulines, puis 2 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne et s'étendant vers la rue Hôpital, puis 11 pouces 3 lignes sur une seconde ligne de profondeur, et 20 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent cette résidence de famille agréable et confortable avec mansarde, en briques et à deux étages, ayant au premier, 2 grandes chambres avec portes à coulisses, salle à manger, 2 grandes chambres à coucher, salon au second ou mansarde, 3 grandes chambres à coucher et 4 cabinets.

Une bâtisse en briques à deux étages avec cuisine et chambres, cour pavée, cour sur l'arrière, cuves, water works, lieux d'aisance, gaz et toutes les autres accommodations pour faire une résidence agréable et confortable. Cette propriété est désignée par le No 269 de la rue Bourgogne.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Remparts, Dumaine et Bourgogne mesurant 26 pieds 4 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces. Les améliorations comprennent cette maison élégante en briques à un étage avec mansarde, ayant 2 salons et corridor au premier étage et une grande chambre et cabinet dans les mansardes, ainsi qu'une bâtisse en briques à deux étages avec chambres à manger, office et cuisine au rez-de-chaussée, 3 chambres et galerie au second étage, chambre à bain en briques, cave, lieux d'aisance, etc., etc., et portant le numéro municipal 147 Ste-Anne.

7° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 128 pieds 7 pouces. Les améliorations comprennent cette maison confortable en bois à ec 4 chambres et galerie sur le côté, une cuisine en bois à deux étages, avec 3 chambres au rez de chaussée et 3 chambres et galerie au second étage, cour pavée, hangars, lieux d'aisance, etc., porte le No 131 rue St-Louis.

8° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bourbon, Bienville et Dauphine. Le dit lot mesure 26 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur d'environ 60 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent l'élégante et confortable résidence de famille en briques à deux étages avec mansarde, ayant au 1er étage véranda en fer et balcon, salon, salle à manger et entrée sur le premier étage, 3 chambres à coucher, escalier et cabinet au second étage, deux chambres, passage et cabinet dans la mansarde, une bâtisse en briques à trois étages avec cuisine, chambre à bain et chambre à coucher sur le 2d et 3me pallier, cuve double, cour pavée, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 129 rue de la Douane.

Le vendeur se réserve le droit de livrer la propriété le ou avant le 1er juillet 1881.

Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets, ou une portion et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur s'engagera à tenir les bâtisses assurées et d'en transférer la police et de rembourser le montant de la prime non expirée, d'assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881 au-dessus du montant de l'adjudication et de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 mai—

Actions! Actions!

James M. Dowling vs. ses créanciers.

No 2215.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46, rue Royale—MARDI, 7 juin 1881, à midi et demi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 21 mai 1881, dans l'affaire ci-dessus:

1 action de la compagnie d'assurance du Crescent.

1 action du New Orleans Pacific Railroad.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication et avant le transfert.

26 mai—26,31, 4 7 juin.

ANT. CARRIERE.

E. L. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 3 1/2 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 22 mai 1881.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Bougeart,
Corral Jos. Vincent y del,
D'Anna Tesin,
Damien Payras,
Devaux Isidore (ancien libraire),
Doisneau Francesco,
Estil Felipe Don,
Police di Giovanni Maggiore,
Lanches prof de philosophie au Lycée Mofenal,
Lalaurie Louis.
Lacau,
Létang Ange,
Lorenzale Guiseppe,
Margiotta Guiseppe,
Nicola Anna,
Moussa Pietro,
Ruisio Domenico,
Price Andrew,
Senger Jean,
Schroder D. Juan Martin,
Saunders James,
Trivelmann A. F.
Tailor Paul Venite,
Zonn Rosa.

W. L. McMILLEN, Maître de Poste.

L'A[illegible]

130 [illegible]

C. [illegible]

Dr. J. [illegible]

DEUX VOY[illegible]

Thibodau[illegible]

Départ

[illegible]

STEAMER DE[illegible]

FEU[illegible]

Père

AL[illegible]

Cependant, [illegible] rection de [illegible] tuation prenait demment le [illegible] geaient pas les [illegible] Ce qui [illegible] moins un duel avec le duc [illegible] rien de [illegible] connaissait le [illegible] en eut un. M. de [illegible] a fait clair [illegible] et M. de [illegible] doute. [illegible] qu'elle eût ai[illegible] ble! elle, cette [illegible] cères, au regard Jean n'était pas [illegible] tiqué la vie, il la est. Si cet [illegible] remonter très [illegible] nier que T[illegible] profondément. dire que la [illegible] tait d'avant le [illegible] Car Thérèse [illegible] crilège un [illegible] amant et son [illegible] contamment des [illegible] Mlle avec une [illegible] qu'elle a aimé. qu'elle l'a aimé.